ZNATIONS
UNIES

EP

Distr. : Limitée

UNEP(DEPI)/RS.9/Inf.7
3 octobre 2007

Français
Original : Anglais

Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNUE

Neuvième réunion mondiale sur les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales

Djeddah (Arabie saoudite), 29-31 octobre 2007

Le Programme du Plateau Continental du PNUE (UNEP Shelf Programme) Assurer les droits du fond marin pour tous les États Côtiers

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Le Programme du Plateau Continental du PNUE (UNEP Shelf Programme)

Assurer les droits du fond marin pour tous les États Côtiers

Historique

Le droit de la mer est un ensemble de règles et de principes développé par les États Membres de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) afin de réglementer la délimitation de l'espace marin ainsi que la gestion de toutes activités survenant à l'intérieur des limites définies. Ces règles sont définies par la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

Pourquoi définir les limites externes du plateau continental?

Bien que le plateau continental possède des ressources naturelles biologiques et non biologiques, c'est la possibilité de découvrir de nouvelles ressources non biologiques qui, le plus souvent, amène les autorités gouvernementales à s'engager dans le processus d'établissement des limites externes de leur plateau continental tel que prescrit par l'article 76 de la CNUDM.

Certains États reçoivent une plus grande portion de leurs revenues de l'exploitation des espèces biologiques benthiques, telles les crabes ou les huîtres, par rapport à l'exploitation minière ou pétrolière. Mais d'une perspective globale, la valeur des minéraux ou des produits pétroliers dépasse grandement celle des ressources biologiques. Il faut bien noter que, selon le CNUDM, les droits de pèches relier aux espèces non benthiques demeurent limites à la zone économique exclusive des États. Le développement de nouvelles technologies extractives permettra désormais l'exploitation de ressources actuellement inaccessible. En plus, les ressources potentielles du futur ne sont peut-être pas celles aujourd'hui. Les ressources minérales et pétrolifères ne sont pas renouvelables et nécessitent une gestion efficace ainsi que l'application de méthodes de développement durable.

Qu'est-ce que le Programme du plateau continental du PNUE?

Le Programme du plateau continental du PNUE est coordonné par GRID-Arendal, situé en Norvège. Le Programme est le résultat d'une résolution de la 57ième Assemblée Générale de l'ONU qui fait appel au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) par l'intermédiaire du réseau mondial des centres d'informations sur l'environnement (GRID) d'assister les États côtiers, en particuliers les petits États insulaires en développement (PIED), à se conformer aux éléments de l'article 76 de la CNUDM.

Le Programme du plateau continental du PNUE est conçue pour :

(i) Entreposer, manipuler et faciliter l'accès aux données marines géo-scientifiques afin d'appuyer les soumissions relier à l'article 76.
(ii) Fournir de l'assistance dans le traitement et l'interprétation de données.
(iii) Fournir de l'assistance au niveau national avec comme but de développer la capacité et l'expertise nationale par l'entremise d'ateliers.
(iv) Soutenir les éléments techniques et légaux d'une soumission.
(v) Promouvoir l'établissement de banques de données nationales ou régionales pendant et suivant l'achèvement du projet.
(vi) Générer une capacité nationale permanente en technologie de l'information pour assurer la bonne gestion de données marines géo-scientifiques ainsi que la conformité aux critères de la CNUDM.
(vii) Conscientisation de la démarche relier à une soumission.

Le Programme du Plateau Continental du PNUE (UNEP Shelf Programme)

Assurer les droits du fond marin pour tous les États Côtiers

(continué)

Les six étapes

Le Programme du plateau continental du PNUE suit une démarche baser sur six étapes techniques qui constituent une soumission selon l'Article 76 :

- évaluation préliminaire
- étude détaillée
- acquisition de nouvelles données
- interprétation de nouvelles données
- soumission
- suivi

Prenez avantage de notre assistance

Les données requises pour compléter la délinéation des limites externes du plateau continental peuvent être particulièrement onéreuses à recueillir. Certains États en développement et petits États insulaires en développement possèdent des capacités limitées par rapport à l'acquisition de nouvelles données requises pour compléter une soumission. Le Programme du plateau continental du PNUE a désormais développé une banque de données, le « One Stop Data Shop, qui permet aux États d'accéder facilement aux données marines géo-scientifiques déjà disponibles.
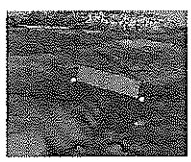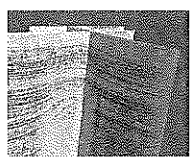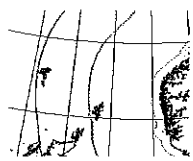
Des ententes avec des institutions collaboratrices permettent la distribution de données selon une évaluation de chaque demande. Le « One Stop Data Shop » recueille des données digitales (bathymétrie multifaisceaux et données sismiques) et fournit une capacité pour le traitement de données analogues telles les données de réflexion ou réfraction sismique. Les métadonnées ainsi que les lignes de navigation de campagnes marines sont disponible publiquement pour des fins d'interprétation et de planification de projets. Le « One Stop Data Shop » a déjà permit au Programme de plateau continental du PNUE de compléter une évaluation préliminaire globale afin d'identifier les régions et États qui ont un intérêt d'examiner en détail leurs plateau continental afin de déterminer l'applicabilité des critères de l'article 76.